Fiche signalétique (FS)

Date de révision: *08/17/2011* **Numéro de révision:** *2*

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit **SUPER SPEC HP FAST DRY EPOXY FLOOR SEALER/FINISH CATALYST**

Code du produit **KP4184**

Classe de produit APPRÊT-SCELLANT

Couleur clair

Fabricant
Benjamin Moore & Co.
101 Paragon Drive
Montvale, NJ 07645
Tél.: 201-573-9600
www.benjaminmoore.com

Numéro d'urgence
CANUTEC: 613-996-6666

2. COMPOSITION : RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration % (max.)
Epoxy resin	25068-38-6	60 - 100%
Oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.	68609-97-2	15 - 40%

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours

Avertissement

Irritant pour les yeux. Irritant pour la peau. Peut causer la sensibilisation par le contact de la peau. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion.

IMPORTANT : Ce produit est conçu pour être mélangé avec d'autres composants. Le mélange des composants présentera des risques.
AVERTISSEMENT : Tous les revêtements de plancher peuvent être glissants si la surface est humide. Lorsqu'il est souhaitable de prévoir des caractéristiques antidérapantes, il est possible d'ajouter au produit une petite quantité de sable propre. Mélanger souvent le produit au cours de l'application.

Aspect liquide **Odeur** résine époxyde

Effets potentiels pour la santé

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Effets aigus

Yeux Irrite modérément les yeux.

Peau Irritant pour la peau. Peut être absorbé par la peau en quantités dangereuses pour la santé. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Peut causer une sensibilisation de la peau.

Inhalation Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion Peut être nocif par ingestion. L'ingestion du produit peut causer une irritation des voies gastrointestinales, ainsi que des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Effets chroniques Éviter les expositions répétées. Des expositions répétées peuvent entraîner des réactions allergiques chez les personnes sensibles au produit.

Voir la section 11 pour l'information toxicologique additionnelle.

Conditions médicales aggravées Aucun à notre connaissance

HMIS **Santé :** 2* **Inflammabilité :** 2 **Réactivité :** 0 **EPI :** -

Légende HMIS
0 = Danger minimal
1 = Danger faible
2 = Danger modéré
3 = Danger sérieux
4 = Danger sévère
* = Danger chronique
X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement : Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation.
Contact avec les yeux	Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Après un rinçage initial, retirer les lentilles cornéennes s'il y a lieu, puis poursuivre le rinçage pendant au moins 15 minutes, en gardant les yeux ouverts. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
Contact avec la peau	Retirer rapidement les vêtements et chaussures contaminés tout en rinçant abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation de la peau persiste.
Inhalation	Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, administrer une respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin
Ingestion	Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la suite. À moins d'une recommandation médicale, ne pas induire le vomissement. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	Mousse, poudre pour feux, eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Équipement de protection individuelle pour les pompiers	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.
Risques spécifiques à la substance chimique	Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu ou à la chaleur extrême. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Sensibilité à l'impact mécanique	non
Sensibilité à la décharge statique	non
Données sur l'inflammabilité	
Point d'éclair (°F)	200
Point d'éclair (°C)	93
Méthode de mesure du point d'éclair	PMCC
Limites d'inflammation dans l'air	

Limite supérieure d'explosion: Non disponible
Limite inférieure d'explosion: Non disponible

NFPA **Santé :** 2 **Inflammabilité :** 2 **Instabilité :** 0 **Spécial :** -

Légende NFPA
0=Non dangereux
1=Faible
2=Modéré
3=Élevé
4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte. Ramasser et mettre dans des conteneurs proprement étiquetés. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Endiguer. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Autres informations Aucun à notre connaissance

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Stockage Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Composants dangereux

Nom Chimique	ACGIH	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario TWAEV	Québec
Epoxy resin	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E

Oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.	N/E	N/E	N/E	N/E	N/E

Légende
ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists
Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta
Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique
Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario
Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec
N/E - Non établi

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection individuelle

Protection des yeux/visage lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau Vêtements à manches longues et gants de protection.
Protection respiratoire Dans une application dépassant les limites d'exposition admissibles, porter un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH sélectionné par un technicien qualifié en fonction des conditions de travail particulières. Pour vaporiser le produit ou l'appliquer en lieu confiné, porter un appareil respiratoire recommandé pour la pulvérisation de peinture ou pour la protection contre les vapeurs organiques conforme aux normes NIOSH.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtement contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	liquide
Odeur	résine époxyde
Densité (lbs/gal)	9.2 - 9.3
Masse volumique	1.05 - 1.15
pH	Non disponible
Viscosité (centistokes)	Non disponible
Vitesse d'évaporation	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
% solides en masse	100
% solides en volume	100
% volatiles en masse	0
% volatiles en volume	0
Teneur limite réglementaire en COV (g/l)	< 100
Point d'ébullition (°F)	Non disponible
Point d'ébullition (°C)	Non disponible
Point de congélation (°F)	Non disponible
Point de congélation (°C)	Non disponible
Point d'éclair (°F)	200
Point d'éclair (°C)	93
Méthode de mesure du point d'éclair	PMCC
Limite supérieure d'explosion:	Non disponible

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Limite inférieure d'explosion: Non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. La polymérisation dangereuse ne peut survenir.
Conditions à éviter	Tenir loin des flammes, des surfaces chaudes, de l'électricité statique et des sources d'allumage.
Matériaux incompatibles	Incompatible avec les acides et les bases fortes, ainsi qu'avec les agents oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit
Une exposition répétée et prolongée aux solvants organiques peut causer des dommages irrémédiables au cerveau et au système nerveux. Il peut être nocif ou fatal de faire intentionnellement un usage abusif du produit en concentrant et en inhalant les vapeurs.

Composants

Epoxy resin
LD50 oral : 11,400 mg/kg (Rat)

Oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.
LD50 oral : 19200 mg/kg (Rat)
LD50 cutané : >4500 mg/kg (Lapin)
Sensibilisation : Peut causer la sensibilisation par le contact de la peau

Toxicité chronique

Cancérogénicité
Il n'y a aucun produit chimique carcinogène connu dans ce produit.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Produit

Toxicité aiguë aux poissons
Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques
Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques
Pas d'information disponible

Composants

Toxicité aiguë aux poissons

Epoxy resin
CL50:1.5 mg/L (Truite arc-en-ciel - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques
Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques
Pas d'information disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD non réglementé

ICAO / IATA Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

IMDG / IMO Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires globaux

TSCA États-unis Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés
CANADA LIS Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4
Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration des sections 1-4 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

INRP - Section 5
Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la section 5 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

SIMDUT État réglementaire
Ce produit est classifié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

SIMDUT Classe de danger
D2B Matières toxiques

16. AUTRES INFORMATIONS

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/paint-peinture_f.html pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparé par
Service de la gestion responsable des produits
Benjamin Moore & Co.
360 Route 206 - P.O. Box 4000
Flanders, NJ 07836
866-690-1961

Date de révision: 08/17/2011

Sommaire de révision Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

KP4184

Fin de la fiche signalétique